



Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.nouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 41'996
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 135.4
N° d'abonnement: 1058496
Page: 21
Surface: 65'021 mm²

Filme-moi les dangers du web!

CONCOURS ► Les élèves de secondaire 2 sont invités à créer des clips de trois minutes sur les dangers des nouvelles technologies. Justice, police et experts de l'image jugeront leurs travaux. Pour prévenir plutôt que guérir.



Les étudiants pourront réaliser leur clip avec l'outil de leur choix : natel, caméra... Pourvu que le temps et le thème soient respectés. BITTEL



Le Nouvelliste
1950 Sion
027/ 329 75 11
www.nouvelliste.ch

Genre de média: Médias imprimés
Type de média: Presse journ./hebd.
Tirage: 41'996
Parution: 6x/semaine

N° de thème: 135.4
N° d'abonnement: 1058496
Page: 21
Surface: 65'021 mm²

MARIE PARVEX

Un clip de trois minutes, haletant, qui raconte l'histoire d'une traque angoissante sur internet. Les affres d'une addiction aux tchats qui plongent un adolescent dans la solitude. L'arrestation par la police d'un «pirate» du web, l'un de ces jeunes qui téléchargent des contenus illégalement. Ce sont autant d'histoires tragiques, palpitantes ou pourquoi pas humoristiques, que pourraient vous conter les jeunes Valaisans qui fréquentent l'école secondaire.

Depuis lundi dernier, ils sont invités à réfléchir à des scénarios courts et percutants qu'ils pourront ensuite réaliser en vidéo. A l'aide d'un portable ou d'une caméra, ils sont entièrement libres quant à la forme et aux moyens. Mais pour être recevable, le film doit durer trois minutes et parler des dangers des nouvelles technologies.

Entre 500 et 1500 francs à gagner

Ce concours de vidéastes en herbe baptisé «@ttention» est lancé par le groupe de travail ICTS2-VS qui s'occupe des questions de nouvelles technologies de communication pour les étudiants de secondaire deux. Il est soutenu dans cette démarche par le Département de l'éducation, de la culture et du sport de l'Etat du Valais. Tous les clips seront diffusés sur le site du concours où les internautes pourront voter pour leur vidéo préférée. Les prix à gagner vont de 500 à 1500

francs avec un prix spécial décerné par le vote du public.

«C'est une manière d'utiliser le langage des jeunes pour parler aux jeunes. Les meilleurs clips pourront d'ailleurs être diffusés à plus large échelle si nous le jugeons utile», explique Marie-Thérèse Rey, présidente du groupe de travail concerné. «Les participants apprendront aussi certaines choses par l'expérience. Par exemple que pour filmer quelqu'un et diffuser son image il faut avoir son autorisation explicite.» Une règle qui a perdu de son évidence à l'heure

MARIE-THÉRÈSE REY

PRÉSIDENTE DU GROUPE ICTS2-VS des réseaux sociaux riches en photos de toutes sortes ou des phénomènes comme le Happy Slapping (gifler ou agresser quelqu'un tout en filmant la scène puis la diffuser). Et la responsable d'enchaîner sur les problèmes relatifs au copier-coller pratiqué sans vergogne par les étudiants. «Ils pensent que sur le web tout est gratuit et ne se rendent absolument pas compte de ce que signifie la propriété intellectuelle.» Et puis, il y a les expériences plus douloureuses. Lorsqu'un professeur ou un élève se fait épingle sur la

toile, victime de calomnie, d'injure et de diffamation. «Comme partout ailleurs, il y a en Valais des problèmes de ce genre», déplore la présidente.

Les travaux seront jugés par des experts de haut vol très habitués à ce type de question. La justice d'abord est représentée par le président du Tribunal des mineurs Philippe Cherix et par Sébastien Fanti, avocat spécialisé dans les nouvelles technologies. La police cantonale sera aussi de la partie grâce à son porte-parole, Jean-Marie Bornet. L'association Action Innocence qui s'est donné pour mission de préserver la dignité et l'intégrité des enfants sur le net également.

A ce panel s'ajoutent encore des spécialistes de l'image, de l'informatique et une représentante des parents d'élèves.

Chacun pourra choisir de travailler seul ou avec un professeur. Les candidats pourront s'inscrire à partir du premier novembre.

Les vidéos doivent être déposées sur le web le 31 janvier au plus tard et la remise des prix aura lieu le 15 avril.

Infos: www.eduvs.ch/icts2/attention/



«Les participants apprendront par l'expérience que pour diffuser l'image de quelqu'un, il faut avoir son autorisation explicite...»